



5. INTERVENANTS

5.1 Demandeur du raccordement :

M. ou Mme (nom, prénom) }
 La société }
 La collectivité locale }

Le cas échéant, représenté(e) par M. ou Mme , dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse actuelle

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



5.2 Adresse de facturation si elle est différente de l'adresse du demandeur ou du tiers mandaté

Adresse de l'envoi de la facture de raccordement

Nom / Dénomination :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :



5.3 Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (électricien, bureau d'études...) ou d'un particulier.

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ? Non Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de Vialis, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur ; dans ce cas, l'interlocuteur de Vialis est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : mandant

mandataire au nom et pour le compte du mandant.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

Important : dans le cadre d'une demande de raccordement simultanée " Consommation plus Production ", un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de Vialis et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.

Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté(e) par M. ou Mme , dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :





5.4 Coordonnées du maître d'œuvre :

Architecte

Bureau d'études

Constructeur

Raison sociale :

Interlocuteur :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



5.5 Coordonnées de votre électricien :

Nom :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

5.6 Coordonnateur SPS (Sécurité et de protection de la santé) :

Nom :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



6. PRÉCISIONS TECHNIQUES

6.1 Palier technique de raccordement : (Cf barème du distributeur pour la facturation de raccordements)

Raccordement Basse Tension monophasé de puissance inférieure ou égale à 12 kVA

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance inférieure ou égale à 36 kVA :

Inférieure ou égale à 18 kVA

Inférieure ou égale à 36 kVA

6.2 Équipement :

Mode de chauffage

Électrique

Autre

Eau chaude

Électrique

Autre

Cuisson

Électrique

Autre

Informations obligatoires lorsque votre projet comprend une pompe à chaleur ou climatisation
(joindre une fiche technique dans ce cas)

Marque :		Type :	
Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur :			A (Ampères)
Puissance électrique absorbée :	kW		Limiteur de puissance au démarrage :
Monophasé	Triphasé		Oui Non

Le fonctionnement des pompes à chaleur, et plus généralement tout équipement utilisant des moteurs électriques est soumis au respect des dispositions de la norme NFC 15-100.

Afin d'éviter de perturber le réseau de distribution public, la puissance maximale instantanée appelée est limitée à 45A pour un raccordement monophasé et 60A pour un raccordement triphasé.

Vialis se réserve la possibilité d'opérer à tout moment les contrôles appropriés et notamment lors de la mise en service du raccordement. En cas de dépassement des valeurs précisées ci-dessus, l'installation devra être complétée aux frais du propriétaire par un dispositif de régulation apte à garantir le respect des consignes réglementaires.





6.3 Observations et compléments éventuels :



7. DEMANDE D'ÉTUDE ET CERTIFICATION DES DONNÉES

Je demande une étude de **raccordement** au réseau Public de Distribution

Oui Non

Je dispose des éléments d'informations nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.

Je prends note que Vialis selon les textes en vigueur :

- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge.

Cette proposition Technique et Financière initiale n'est pas facturée. Néanmoins, toute nouvelle Proposition Technique et Financière demandée pour le même objet et dans un délai d'un an sera facturée selon les modalités du catalogue de prestations de Vialis (catalogue disponible sur le site **energies.vialis.net**).

.....
Je demande une étude de **faisabilité** concernant l'électrification de mon projet

Oui Non

Je ne dispose pas des éléments d'informations nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.

Je prends note que selon les textes en vigueur :

- Vialis me fera parvenir une **estimation** chiffrée de l'ensemble des coûts liés à la faisabilité technique,
- l'étude de faisabilité me sera transmise à titre d'information, elle est non-engageante pour Vialis en terme de solution technique, de prix ou de validité,
- la disponibilité des capacités du réseau, lors de la réalisation effective du projet ne m'est pas garantie.

Une étude de faisabilité ou de raccordement a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?

Si Oui, numéro d'affaire du dossier Vialis : Non

P.m. : Pour toute autre situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.



INFORMATION SUR L'AUTORISATION D'URBANISME

Oui, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.)

Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de l'accord de l'Autorisation d'Urbanisme.

Non, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme.

Dans ce cas, l'intégralité des frais de raccordement sera à ma charge (art. 18 loi 2000-108 du 10 février 2000) et détaillée dans la Proposition Technique et Financière qui sera établie par Vialis.





8. RACCORDEMENT SIMULTANÉ D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA ET/OU D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

En même temps que le raccordement de votre installation de consommation d'électricité, demandez-vous :

- le raccordement simultané d'une installation de production d'électricité ?
Oui Non
- le raccordement simultané d'une installation de consommation de Gaz naturel ?
Oui Non

Si oui, vous devez joindre à cette demande le formulaire correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur **energies.vialis.net** ou auprès des accueils de Vialis.

9. VALIDATION DES INFORMATIONS

Vialis établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Je certifie que les informations indiquées dans ce formulaire sont exactes et souhaite recevoir une proposition de raccordement basée sur ces éléments.



10. RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Pièce	Est-elle obligatoire ?	
Les 6 pages du formulaire	Oui	<input type="checkbox"/>
Plan de situation	Oui	<input type="checkbox"/>
Plan de masse (1/500 ^{ème} et/ou 1/200 ^{ème})	Oui	<input type="checkbox"/>
Accord de l'Autorisation d'Urbanisme	Oui (non nécessaire pour une demande d'étude de faisabilité)	<input type="checkbox"/>
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, s'il y a une pompe à chaleur	<input type="checkbox"/>
Photo du terrain à raccorder et/ou de l'installation existante à modifier	Non, mais vivement souhaitée pour traiter la demande dans les meilleurs délais	<input type="checkbox"/>
Mandat / autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité	<input type="checkbox"/>



11. COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier, à l'adresse suivante :

Agence Vialis de Neuf-Brisach
2 rue Michel Marsal
68600 NEUF-BRISACH

Par mail à l'adresse suivante :

distribution@vialis.net

Merci d'avoir pris le temps de compléter ce formulaire.

La collecte et l'utilisation des données transmises via cette fiche de renseignement ont pour finalité de nous permettre

- de traiter votre demande d'étude de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ou de gaz naturel,
- de traiter votre demande d'étude de faisabilité concernant l'électrification de mon projet ou son alimentation en gaz naturel et
- d'établir le devis correspondant à votre demande.

Les traitements réalisés sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande (article 6 §1 b) RGPD).

Sur la base des éléments transmis, Vialis vous retournera les résultats de la ou des études réalisées et établira la Proposition Technique et Financière (PTF) correspondante. Les éléments transmis sont conservés 10 ans à compter de la date d'envoi de cette fiche de renseignement, ou en cas d'acceptation de la PTF, conformément à notre Politique relative aux données personnelles.

Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre [Politique relative aux données personnelles](https://energies.vialis.net/donnees-personnelles) (energies.vialis.net/donnees-personnelles).

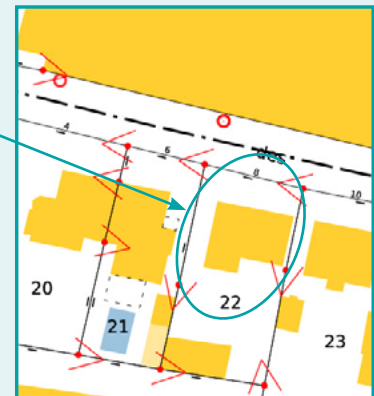




ANNEXE : EXEMPLES DE PLANS ET PHOTOS ATTENDUS

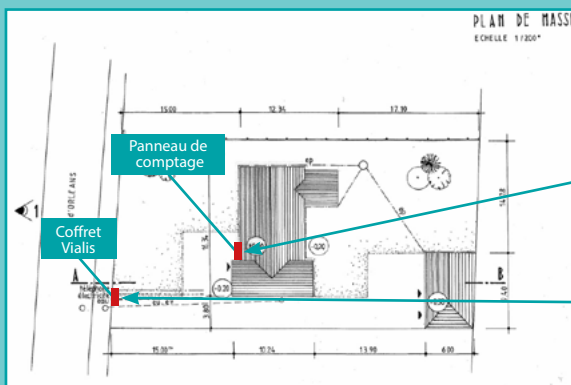
1. PLAN DE LOCALISATION DE LA PARCELLE

Plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande de permis de construire ou un extrait cadastral que vous pouvez consulter sur www.cadastre.gouv.fr).



2. PLAN DE MASSE

C'est un plan «vu d'avion», fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Indiquer l'emplacement **souhaité du panneau de comptage** (en général posé à proximité du panneau électrique par votre électricien à l'intérieur de la construction).

Indiquer l'emplacement **souhaité du coffret** en limite de parcelle.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.



3. PHOTOS

Si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret.



Indiquer l'emplacement **souhaité du coffret** en limite de parcelle.

